



Observatoire Régional de la Santé



ALCOOL AU VOLANT ETUDE DESCRIPTIVE DES CAS 2002

Analyse réalisée par l'ORS
A la demande de la mission Sécurité Routière de la Préfecture

Décembre 2003

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
OBJECTIFS	4
METHODOLOGIE	5
I. CRITERES D'INCLUSION.....	5
II. MODALITES DE RECUEIL	5
III. DONNEES RECUEILLIES	5
IV. PERIODE DE RECUEIL.....	6
V. TRAITEMENT DES DONNEES.....	6
1. <i>Saisie et analyse des données</i>	6
2. <i>Principes de l'analyse statistique des données</i>	6
VI. LIMITES.....	7
1. <i>Représentativité des données</i>	7
2. <i>Exhaustivité des données</i>	7
3. <i>Comparaison des données</i>	8
RESULTATS	10
I. CIRCONSTANCES GENERALES DES « INFRACTIONS »	10
1. <i>Circonstances et type de véhicules</i>	10
2. <i>Période du constat de l'infraction</i>	11
II. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES CONDUCTEURS VERBALISES	13
1. <i>Sexe</i>	13
2. <i>Age</i>	13
3. <i>Statut professionnel des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant »</i>	14
4. <i>Situation familiale des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant »</i>	14
III. CONSOMMATION D'ALCOOL DES CONDUCTEURS VERBALISES.....	15
1. <i>Taux d'alcoolémie (en gramme d'alcool/litre de sang)</i>	15
2. <i>Boissons consommées</i>	16
3. <i>Moments de consommation d'alcool dans la journée</i>	17
4. <i>Occasions de consommation d'alcool</i>	17
IV. LES « PROFILS »	18
DISCUSSION	19
CONCLUSION	22
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	23
ANNEXES	24

INTRODUCTION

L'alcool est une préoccupation constante de Santé Publique, en particulier dans notre région. La Réunion est en effet caractérisée par une surmortalité et une surmorbidity alcooliques élevées par rapport à la métropole [1, 2, 3]. L'alcool est ainsi impliqué dans la survenue de nombreuses pathologies et reste une cause importante de décès. Un des multiples aspects de cette réalité est la conduite en état d'alcoolisation, plus communément appelé « alcool au volant ».

Même si le nombre d'accidents corporels avec alcoolémie positive diminue depuis 1997 (176 en 1997 à 130 en 2002), l'alcool au volant reste un phénomène préoccupant à La Réunion :

- 1 accident corporel sur 5 est imputable à l'alcool. L'alcool représente ainsi le deuxième facteur d'insécurité routière [3,4,5].
- La gravité des accidents directement liés à l'alcool s'intensifie : 1 tué sur 2 à cause de l'alcool en 2002 (47 personnes mortes sur les routes de l'île, soit 36 accidents mortels) [3].
- Les jeunes sont fortement impliqués dans les accidents où l'alcool est en cause : les 18-24 ans représentent 45% des victimes de la route en 2002 [3].

Mais les accidents corporels ne représentent qu'une partie du phénomène « alcool au volant » ; l'autre moyen d'appréhender le phénomène est le contrôle routier. D'après les contrôles routiers, on estime à 2-3% la proportion d'automobilistes qui roulent chaque jour sur les routes réunionnaises avec une alcoolémie supérieure au taux légal (0,5g/l de sang). Sur la base du nombre de véhicules qui circulent quotidiennement, cela représenterait 5 à 8 000 personnes [4, 6]. Par ailleurs, sur plus de 55 000 dépistages d'alcoolémie effectués uniquement dans le secteur Gendarmerie en 2002, 627 délits et contraventions liés à l'alcool ont été recensés [5].

Face à ces constats inquiétants et dans un contexte spécifique où l'insécurité routière est au premier rang des causes nationales, la lutte contre l'alcool au volant est un des objectifs prioritaires de la mission Sécurité Routière qui est chargée de la définition et de la mise en œuvre de la politique locale, sous l'autorité du Préfet. Elle s'inscrit ainsi parmi les grandes actions définies dans le Programme Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

En ce qui concerne les accidents de la route, les principales sources statistiques sont :

- celles fournies par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE). Le recueil des données sur les accidents corporels de la route se fait à l'aide des BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels). Ce bulletin contient divers renseignements sur les principales caractéristiques de l'accident, le lieu de l'accident, les véhicules et les usagers impliqués.
- celles proposées par le programme REAGIR. Ce programme, mis en place par le ministère en 1984, est un outil d'analyse et de compréhension des accidents. Il a pour vocation de ne traiter que les accidents graves ou mortels, mais son approche originale, en amont de l'accident (sur les causes multiples) comme en aval (sur les leçons à en tirer en termes de prévention) a permis de progresser dans la connaissance et dans la prévention des accidents.

C'est dans cette logique plus qualitative du programme REAGIR que la mission Sécurité Routière a voulu mettre l'accent sur les infractions routières liées à l'alcool, en expérimentant depuis 1997 un dispositif de recueil spécifique aux cas « d'alcool au volant » survenant à La Réunion. Au delà des statistiques déjà connues sur les accidents avec alcool (DDE), cette procédure vise à apporter des informations sur les circonstances dans lesquelles ont eu lieu les infractions liées à l'alcool.

En 2000, la mission Sécurité Routière a chargé l'ORS de faire une première exploitation de cette base « alcool au volant ». Ce premier travail a permis de mettre en évidence plusieurs « limites » à ce dispositif (exhaustivité, modalités de recueil, fiabilité,...). Il a donné suite à un « Etat des lieux » de l'organisation et du fonctionnement de ce recueil afin de proposer un protocole adapté aux objectifs de cette base de données.

En 2003, la Préfecture a renouvelé sa demande auprès de l'ORS et l'a chargé de faire une nouvelle exploitation de la base de données constituée sur les cas d'alcool au volant en 2002. Cette nouvelle analyse va permettre de suivre les tendances, comparer les données et montrer les difficultés persistantes.

OBJECTIFS

L'objectif de ce recueil de données est d'obtenir des éléments décrivant les conducteurs circulant avec un taux d'alcoolémie au delà de 0,8 g/l de sang afin de :

- mieux connaître leurs caractéristiques socio-démographiques,
- mieux connaître les circonstances de consommation et les boissons consommées,
- apprécier l'importance de ces consommations.

L'objectif final est de disposer d'un outil permettant la mise en place d'actions de Prévention adaptées et de suivre l'évolution de ces données.

METHODOLOGIE

En 1997, la mission Sécurité Routière a mis en place une procédure de recueil de données spécifiques sur les cas « d'alcool au volant » survenant sur l'île. La méthodologie utilisée a été modifiée en 2001 suite à la première exploitation et l'état des lieux réalisés sur ce dispositif par l'ORS.

I. Critères d'inclusion

Depuis 2002, la base « alcool au volant » inclut uniquement les conducteurs (automobilistes, cyclomotoristes, conducteurs de poids lourds...) verbalisés pour « conduite en état d'alcoolisation » avec un taux supérieur ou égal au taux délictuel de 0,8g/l1.

Les Procès Verbaux (PV) ont été délivrés sur l'ensemble de l'île, suite à des contrôles d'alcoolémie pratiqués :

- soit lors d'accidents corporels de la circulation²,
- soit sur initiative des forces de l'ordre par le biais des contrôles routiers, même en dehors d'un cas d'infraction manifeste au code de la route.

La mesure de l'alcoolémie est effectuée soit par un éthylomètre (en mg/l d'air expiré), soit par une prise de sang (en g/l de sang).

Les piétons ou vélocyclistes impliqués dans des accidents corporels avec alcool ne sont pas concernés ici³.

II. Modalités de recueil

Les PV concernant « l'alcool au volant » sont transmis :

- d'une part, aux parquets de Saint-Pierre et de Saint-Denis pour les suites judiciaires,
- d'autre part à la Préfecture de Saint-Denis ou à l'une des 3 Sous-Préfectures pour les suites administratives.

Les données sont recueillies par des IDSR⁴ à l'aide d'une fiche papier anonyme, à partir des indications figurant sur les PV transmis aux services administratifs.

Les fiches remplies sont ensuite centralisées par la Sécurité Routière (Préfecture de Saint-Denis).

III. Données recueillies

Les données recueillies portent sur 3 grands thèmes :

- les circonstances générales de l'infraction : circonstances du PV (accident ou contrôle routier), de l'origine du PV (gendarme ou police), véhicule impliqué, date, heure et lieu de l'infraction,
- le conducteur : âge, sexe, activité professionnelle, situation familiale,
- la consommation d'alcool : taux d'alcoolémie, boissons consommées, moments et occasions de consommation.

La fiche de recueil a été restructurée en 2002 : certaines questions ont été redéfinies ou affinées ; des modalités de réponses ont été rajoutées... La nouvelle fiche est présentée en annexe.

¹ Le taux légal d'alcoolémie est de 0,5g/l de sang.

² Accident faisant au moins une victime, c'est-à-dire une personne tuée ou blessée, impliquant au moins un véhicule.

³ Ils sont en revanche inclus dans les statistiques de la DDE sur les « accidents corporels avec alcoolémie positive ».

⁴ Inspecteurs Départemental de la Sécurité Routière qui interviennent dans le programme REAGIR.

IV. Période de recueil

La première exploitation réalisée en 2000 concernait les PV délivrés entre le 1^{er} janvier 1994 et le 30 septembre 1999.

Les données relatives aux années 2000 et 2001 n'ont pu être collectées.

En 2003, l'analyse porte sur les données disponibles pour l'année 2002.

V. Traitement des données

1. Saisie et analyse des données

La saisie des données a été réalisée par la mission Sécurité Routière à l'aide d'un logiciel spécifique développé sous ACCESS.

Les données ont été nettoyées et analysées par l'ORS sous EPI INFO version 6 et SPSS version 11.5.

2. Principes de l'analyse statistique des données

L'analyse repose sur les calculs classiques de fréquences et de pourcentages pour les variables qualitatives et la détermination de la médiane, de la moyenne et de l'écart-type pour les variables quantitatives. Certaines des variables quantitatives ont été redéfinies en classes selon les besoins de l'analyse.

Les pourcentages sont exprimés sur l'ensemble des cas pour lesquels on a l'information.

Pour comparer les données ou rechercher les liaisons entre les variables, les tests classiques ont été utilisés quand les effectifs le permettaient : test du Khi-deux ou test t de student pour les comparaisons de moyennes. Le seuil de significativité retenu est de 5%.

Les résultats sont analysés et présentés séparément selon les circonstances de l'accident (accident corporel ou contrôle routier) en raison des caractéristiques spécifiques à ces 2 circonstances qui peuvent entraîner des biais d'analyse.

Une analyse multivariée descriptive a été conduite (Analyse Factorielle des Composantes Multiples).

L'AFCM permet de décrire de manière synthétique, et en retenant l'information essentielle, un grand ensemble de données résultant de l'étude de plusieurs caractères qualitatifs sur une population⁵. Un des objectifs de ce modèle est de décrire les caractéristiques principales des 2 circonstances d'infraction. Les variables susceptibles d'apporter des éléments en ce sens ont donc été incluses dans le modèle. Compte tenu de la faiblesse des effectifs, certaines variables bien qu'elles soient intéressantes n'ont pu être intégrées dans le modèle (notamment par rapport au type de véhicule et aux boissons).

La présentation des résultats respecte le plan suivant :

- description des circonstances générales des infractions,
- description du profil socio-économique des conducteurs verbalisés,
- description de la consommation d'alcool des conducteurs verbalisés.

Les données sont présentées essentiellement sous forme de graphiques ; les tableaux avec les chiffres détaillés sont proposés en annexe.

⁵ L'AFCM fournit une représentation ayant pour but de révéler les interrelations entre les caractères et de proposer une structure de la population.

L'analyse permet en fait de créer un ou plusieurs axes, ceux qui résument le mieux l'information, et sur lesquels sont représentées les modalités des différentes variables choisies. On ne retiendra que les modalités qui contribuent le plus à chaque axe et qui sont le mieux reconstituées. Les données sont en partie corrélées entre elles, c'est pourquoi une telle analyse exploratoire peut-être intéressante.

VI. Limites

1. Représentativité des données

Les effectifs comptabilisés dans le cadre de ce recueil ne sont évidemment pas représentatifs de la réelle délinquance routière liée à l'alcool.

- **Pour les accidents corporels :**

La base « alcool au volant » n'inclut pas les accidents corporels pour lesquels les conducteurs ont un taux d'alcoolémie illégal entre 0,5 e 0,8g/l de sang.

- **Pour les contrôles routiers :**

Il est évident que les forces de l'ordre ne peuvent être présentes à chaque coin de rue pour sanctionner les usagers de la route en infraction. Les chiffres sont ainsi fortement tributaires des actions répressives et préventives mises en place annuellement : plus il y a de contrôles réalisés, plus la probabilité d'avoir des procédures judiciaires liées à l'alcool au volant est grande.

2. Exhaustivité des données

L'exhaustivité des données est encore difficile à évaluer car on ne dispose pas de la comptabilité précise des PV correspondants à nos critères. Il existe toutefois des indicateurs et des statistiques susceptibles de nous orienter dans cette démarche :

- **En ce qui concerne les accidents corporels :**

Les cas recueillis dans le cadre de ce dispositif représentent un sous-échantillon de la base exploitée par la DDE qui est exhaustive. En effet, les cas recensés par la DDE regroupent tous les accidents corporels avec alcoolémie positive (cad au delà du taux légal de 0,5g/l de sang) et impliquant n'importe quel usager de la route, piétons et vélocyclistes y compris. Cependant, il est possible d'obtenir auprès de la DDE le nombre d'accidents corporels pour lesquels les usagers, **quels qu'ils soient**, présentaient une alcoolémie supérieure à 0,8g/l.

- **Pour les contrôles routiers :**

Les quelques données disponibles sont les statistiques concernant le nombre total de contrôles d'alcoolémie réalisés par année, le nombre cumulé de délits et de contraventions liés à l'alcool au volant. Ces indicateurs ne sont pas toujours disponibles et ils ne nous permettent pas par ailleurs d'évaluer précisément l'exhaustivité des données recueillies en ce qui concerne les contrôles.

Il est vrai que l'objectif d'exhaustivité des données de cette base « alcool au volant » est difficile à atteindre car plusieurs facteurs limitent le recueil des données :

- Le recueil des cas dépend de la transmission administrative des PV à la Préfecture ou sous-préfectures et de leur stockage. Il semble en effet que tous les cas ne puissent être enregistrés compte tenu de l'indisponibilité matérielle des PV.
- Les informations demandées dans le cadre de ce dispositif ne figurent pas de manière systématique sur les PV.
- De plus, les IDSR ne sont pas toujours disponibles pour aller recueillir les données.

En 2002, 412 fiches ont pu être centralisées par la Sécurité Routière. Ces fiches correspondent aux PV délivrés sur toute l'île et stockées aux Préfecture ou Sous-Préfectures concernées :

- Préfecture de Saint-Denis : 227 cas (55%)
- Sous-Préfecture du Sud : 114 cas (28%)
- Sous-Préfecture de l'Est : 66 cas (16%)
- Sous-Préfecture de l'Ouest : 1 cas (1%)

Cette répartition est un des éléments révélateurs du problème d'exhaustivité auquel ce travail est confronté. Ces effectifs ne reflètent évidemment pas la situation réelle, tout particulièrement dans la région Ouest où un seul cas a été recensé. Il faut remarquer cependant que le constat était le même déjà lors de la première exploitation (seul 6% des cas avaient été enregistrés dans l'ouest). Cette sous-représentation des cas d'alcool au volant dans l'Ouest de l'île peut traduire des difficultés de recueil plus importantes dans ce secteur.

Par ailleurs, les informations recueillies sur les fiches sont extraites des PV, qui ne sont pas prévus à cet effet. Les biais suivants peuvent donc se produire :

- la lecture et l'interprétation des PV peuvent s'avérer inexactes,
- les renseignements voulus ne figurent pas de manière systématique sur les PV.

D'autre part, les données des PV sur la consommation d'alcool sont déclaratives, ce qui entraîne une possible sur ou sous déclaration et peut a fortiori biaiser les résultats.

Sur l'ensemble des cas qui ont pu être collectés et inclus dans la base 2002, on constate que le taux de recueil des informations est variable. Ce sont effectivement les données déclaratives sur les moments et occasions de consommation ainsi que celles sur la situation familiale qui sont moins bien recueillies que les autres.

Tableau 1. Effectifs de recueil et taux de recueil des items pour les cas d' « alcool au volant » inclus dans la base en 2002

		Effectifs des fiches renseignées	Taux de recueil (en %)
CIRCONSTANCES DE L'INFRACTION			
	Origine du PV	405	98
	Circonstance du PV	384	93
	Véhicule impliqué	369	90
	Date de l'infraction	412	100
	Heure de l'infraction	403	98
	Lieu de l'infraction	4	99
CONDUCTEUR			
	Sexe	411	100
	Date de naissance	410	100
	Activité professionnelle	361	88
	Situation familiale	325	79
CONSOMMATION D'ALCOOL			
	Taux	407	99
	Boissons consommées	326	79
	Moment de consommation	310	75
	Occasion de consommation	249	60

3. Comparaison des données

Compte tenu des réserves formulées précédemment notamment sur l'exhaustivité du recueil et la représentativité des chiffres, ainsi que de la variabilité annuelle de la politique de contrôle routiers mise en place sur l'île, il est évidemment impossible de suivre l'évolution des cas d' « alcool au volant » au fil des années. Pour ces mêmes raisons et suite aux évolutions subies par le dispositif de recueil, il est difficile de comparer les données en 2002 avec celles issues de la première exploitation.

Il faut rester prudent dans l'interprétation de ces résultats car, pour les raisons évoquées plus haut, les données présentées ici pour l'année 2002 ne sont ni exhaustives ni représentatives de l'ensemble des infractions routières liées à l'alcool au volant.

En particulier, dans un souci de clarté, il ne sera plus précisé systématiquement par la suite que seules les infractions liées à une alcoolémie au delà de 0,8 g/l de sang sont analysées ici.

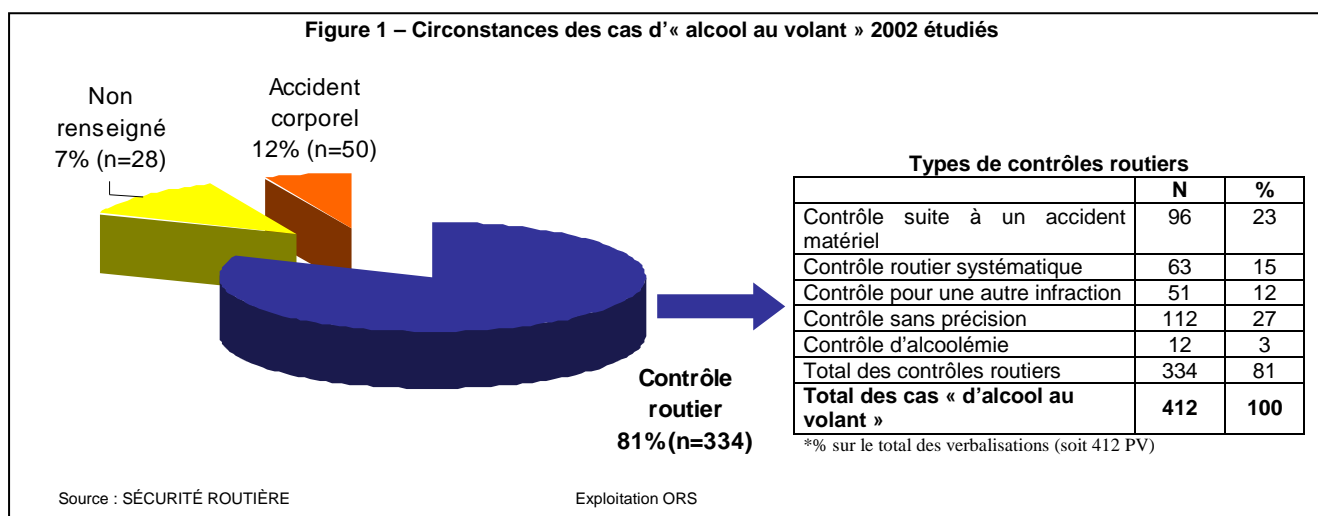
Pour les résultats présentés dans ce document, il faut raisonner en terme de « cas d'alcool au volant étudiés » même si la précision n'est pas toujours apportée dans les commentaires ci-après.

RESULTATS

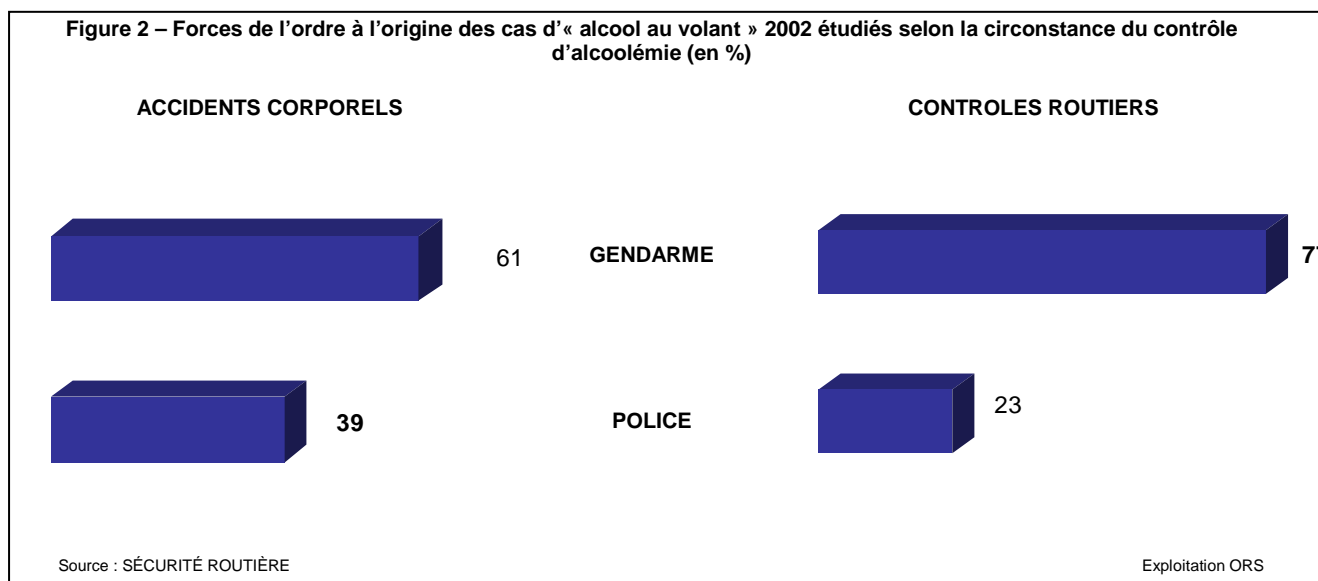
I. Circonstances générales des « infractions »

1. Circonstances et type de véhicules

Parmi les 412 cas d'« alcool au volant » ayant pu être comptabilisés en 2002 : 50 concernaient des conducteurs contrôlés lors d'un accident corporel (12%), et 334, des conducteurs verbalisés lors d'un contrôle routier (80%, figure 1).

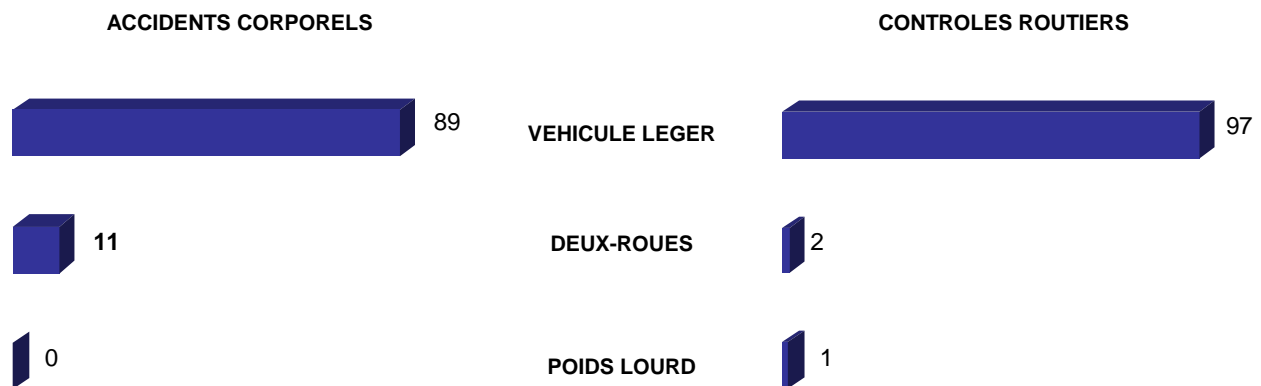


Dans 3 cas sur 4, le PV a été délivré par la Gendarmerie (figure 2) ; les policiers sont plus à l'origine du PV quand il s'agit d'un accident corporel.



- Près de 90% des cas d'« alcool au volant » concernaient des automobilistes en 2002 (figure 3).
- La proportion de 2-roues est plus importante dans les « accidents corporels », que dans les « contrôles routiers » : 11% contre 2%.

Figure 3 – Types de véhicules impliqués dans les cas d'« alcool au volant » 2002 étudiés selon la circonstance du contrôle d'alcoolémie (en %)



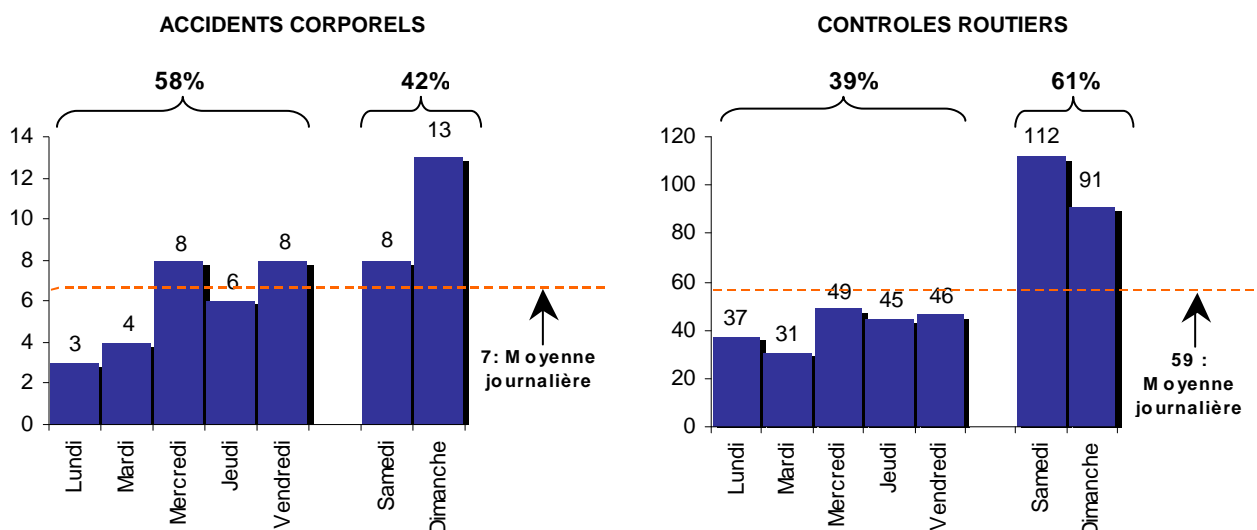
Source : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Exploitation ORS

2. Période du constat de l'infraction

Globalement, les cas étudiés sont plus fréquemment survenus durant le week-end ; ces 2 jours enregistrent autant d'infractions que le reste de la semaine : 42% des accidents corporels présentés ici ont eu lieu de samedi à dimanche ainsi que 61% des contrôles routiers positifs (figure 4).

Figure 4 – Répartition des cas d'« alcool au volant » 2002 étudiés selon le jour de la semaine et selon la circonstance du contrôle d'alcoolémie

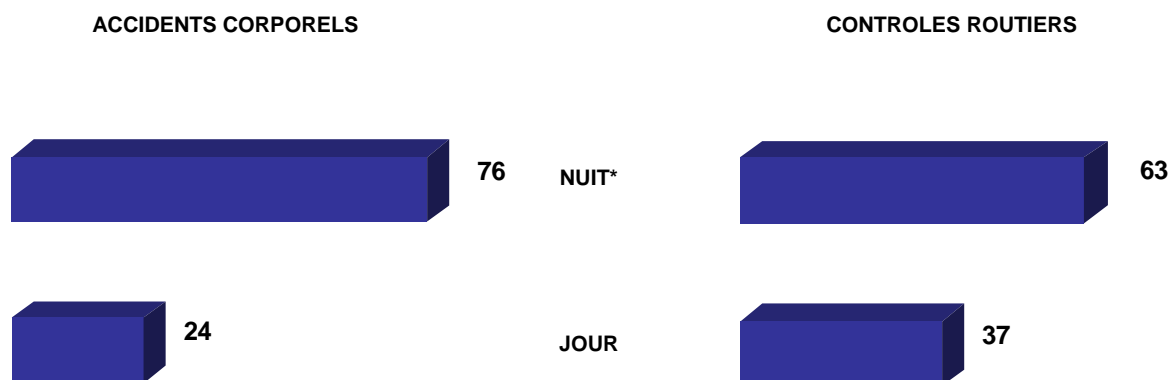


Source : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Exploitation ORS

Dans notre échantillon total, 2 infractions sur 3 ont été constatées la nuit : 3 accidents corporels sur 4 et 2 contrôles routiers positifs sur 3 (figure 5).

Figure 5 – Répartition des cas d'« alcool au volant » 2002 étudiés selon le moment de la journée et selon la circonstance du contrôle d'alcoolémie (en%)

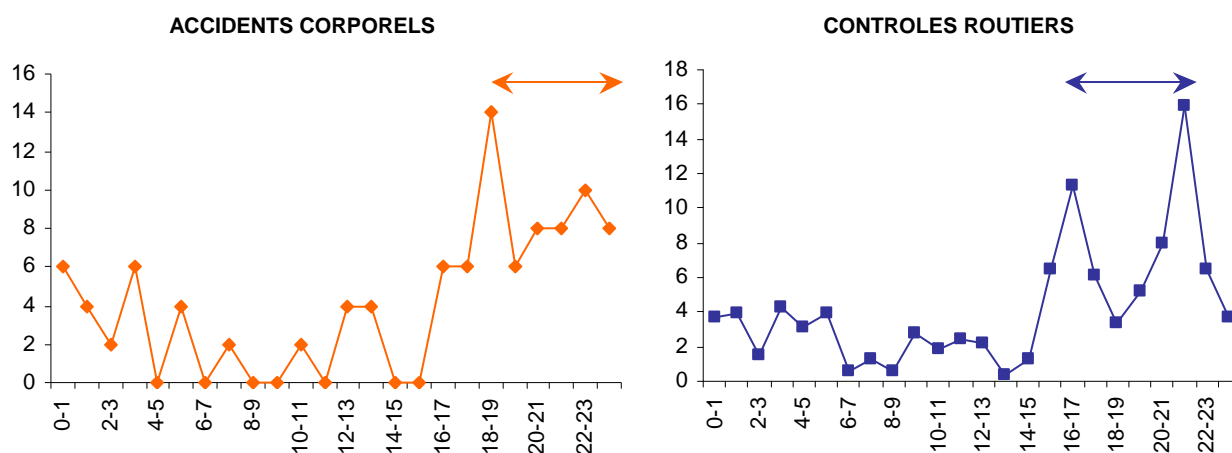


Source : SÉCURITÉ ROUTIÈRE
*nuit : de 18H à 6h du matin

Exploitation ORS

- Les accidents nocturnes liés à l'alcool atteignent un pic maximum entre 18 et 19 heures (figure6).
- Les infractions constatées lors des contrôles routiers étudiés se concentrent sur une période de 6h (près de 50% des cas entre 16 et 22h). On peut constater 2 pics : un entre 16 et 17h et l'autre entre 21 et 22h. On peut noter que le trafic routier est intense entre 15 et 18h avec un pic entre 16 et 17h, à cause des « sorties de bureau » [9].

Figure 6 – Distribution des heures des cas d'« alcool au volant » 2002 étudiés selon la circonstance du contrôle d'alcoolémie (en %)



Source : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

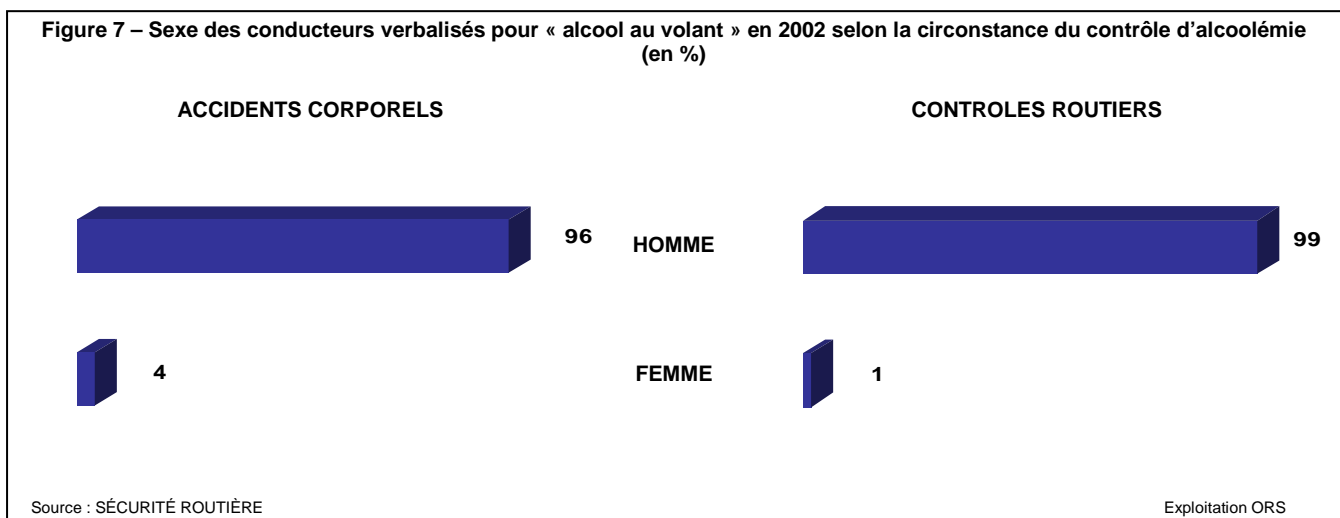
Exploitation ORS

A noter que 65% des infractions constatées le week-end l'ont été plus précisément de nuit. Ainsi, près d'un tiers des infractions étudiées ici ont été constatées les nuits de week-end.

II. Caractéristiques socio-démographiques des conducteurs verbalisés

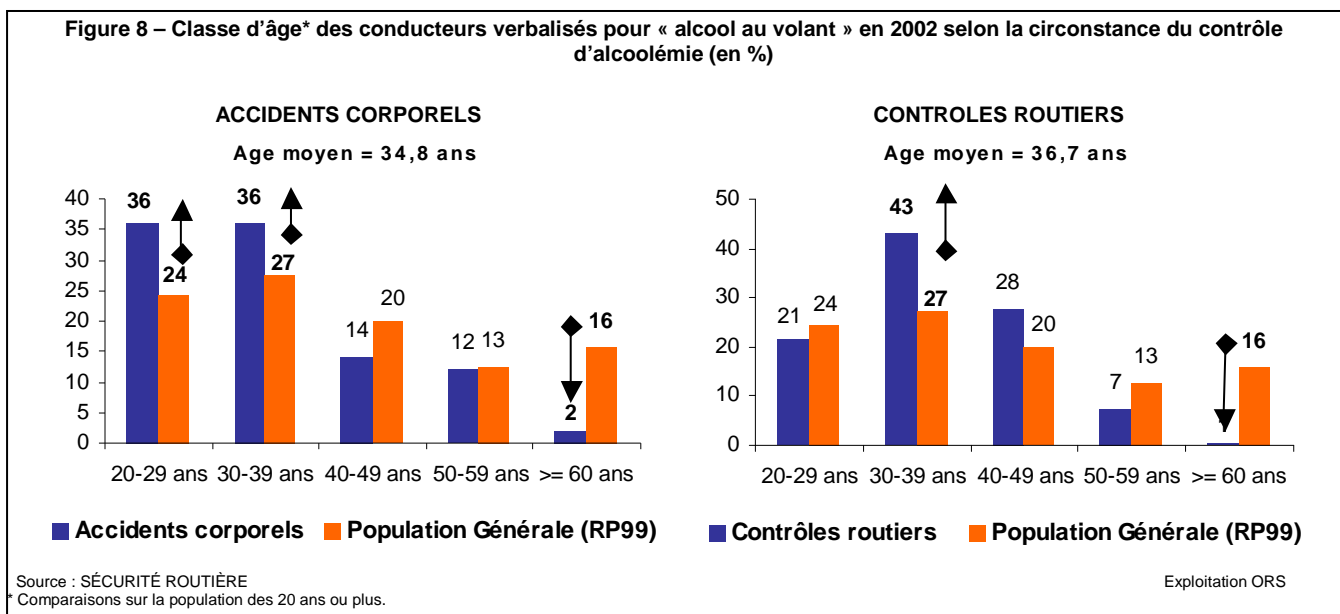
1. Sexe

La quasi-totalité des cas d'« alcool au volant » 2002 étudiés concernait des hommes (98%).



2. Age

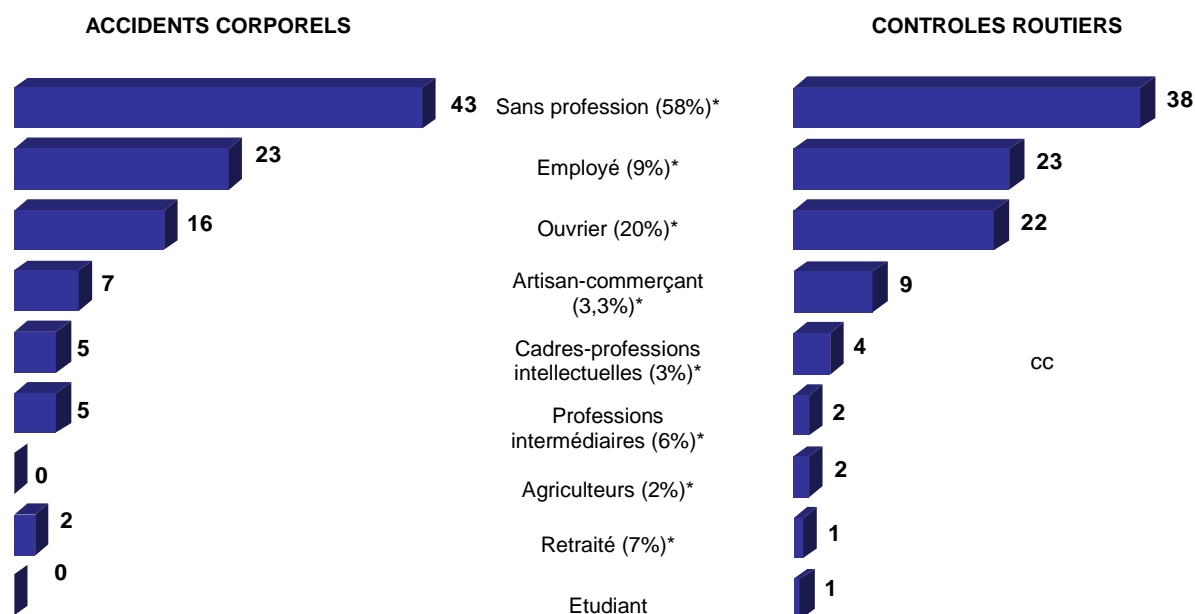
- L'âge des conducteurs varie entre 19 et 73 ans. L'âge moyen est de $36,6 \pm 9,2$; la médiane se situe à 36 ans. Un seul conducteur de l'échantillon étudié a moins de 20 ans. On observe une surreprésentation des 30-39 ans puisqu'ils représentent 41% de l'échantillon contre seulement 27% de la population générale (≥ 20 ans - RP99).
- Les cas recensés lors des accidents corporels concernent surtout les jeunes adultes : près de 3 conducteurs verbalisés sur 4 ont entre 20 et 39 ans (soit 72% contre 51% de 20-39 ans en population générale).
- Les contrôles routiers quant à eux concernent surtout les 30-49 ans (figure 8).



3. Statut professionnel des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant »

- Dans l'échantillon étudié, les personnes sans emploi sont les moins nombreuses (38% de l'échantillon global), contrairement à la situation en population générale (58%).
- Parmi les conducteurs qui ont un emploi, les catégories socio-professionnelles surreprésentées sont les « employés » et les « artisans-commerçants », quelque soit la circonstance considérée (figure 9). En effet, plus d'un conducteur sur 5 de notre échantillon est employé, près de 3 fois plus que dans la population réunionnaise masculine (RP99). A noter que le taux d'activité professionnelle est lié à l'âge : 68% des 40-59 ans travaillent contre 56% des 20-29 ans.

Figure 9 – Catégories Socio-Professionnelles (CSP) des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » en 2022 selon la circonstance du contrôle d'alcoolémie (en %)



Source : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

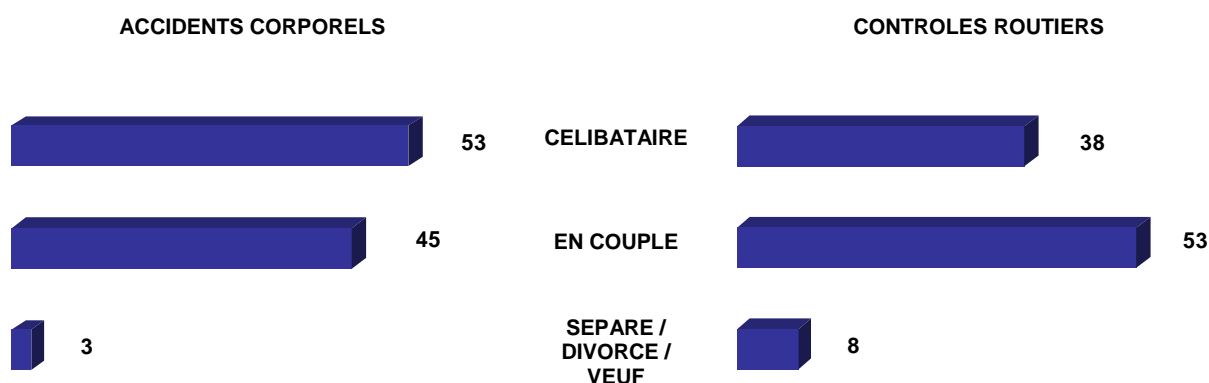
Exploitation ORS

* Etant donné la forte proportion d'hommes dans l'échantillon étudié, les % en population générale concernent uniquement la population masculine (RP99).

4. Situation familiale des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant »

Près de 40% des conducteurs sont célibataires contre 50% dans la population générale (RP99). La situation familiale des conducteurs recensés diffère selon la circonstance du contrôle d'alcoolémie : les célibataires sont surreprésentés parmi les conducteurs impliqués dans les accidents corporels (53%) alors qu'ils sont nettement sous-représentés parmi les conducteurs dépistés lors des contrôles routiers (figure 10).

Figure 10 – Situation familiale des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » en 2022 selon la circonstance du contrôle d'alcoolémie (en %)



Source : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Exploitation ORS

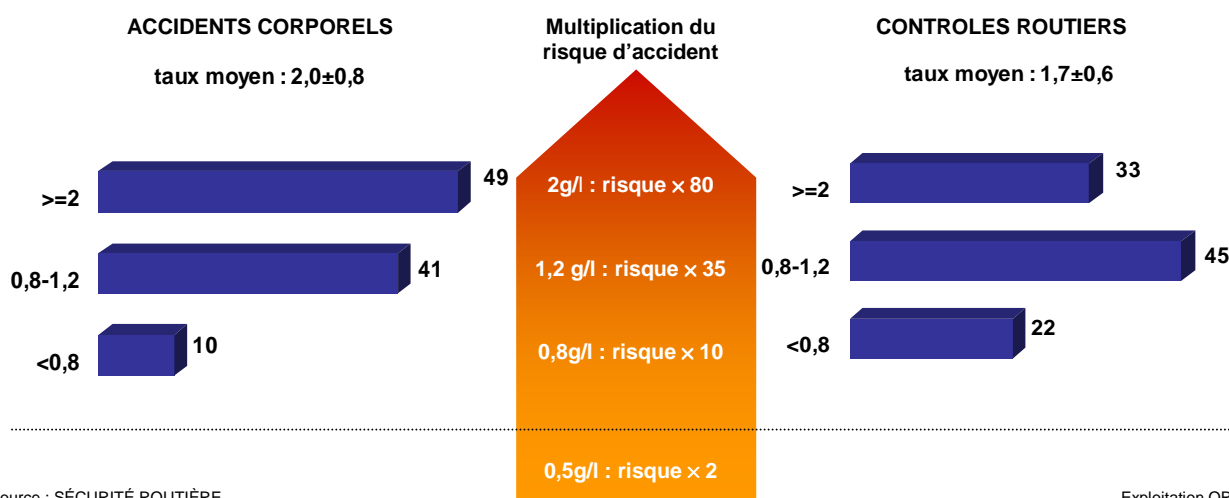
La situation familiale est évidemment liée à l'âge : les célibataires sont plus jeunes que les autres (68% d'entre eux ont moins de 36 ans contre 40% des conducteurs vivant en couple).

III. Consommation d'alcool des conducteurs verbalisés

1. Taux d'alcoolémie (en gramme d'alcool/litre de sang)

- Parmi les cas où il est renseigné (97% de l'échantillon), le taux d'alcoolémie varie entre 0,8 et 6,23 g/l de sang. Dix-neuf conducteurs ont un taux d'alcoolémie supérieur ou égal à 3 g/l. Nous avons gardé ces valeurs car n'avons pas pu vérifier si elles étaient erronées ou si elles correspondaient à la situation réelle.
- La mesure moyenne est de 1,7g/l±0,7. Plus d'un tiers des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » a une alcoolémie au dessus de 2g/l. Les variations sont sensibles selon la circonstance du PV (figure 11) : les taux sont plus élevés en cas d'accidents corporels. A noter que la proportion de conducteurs avec une alcoolémie au dessus de 3g/l est 2 fois plus élevée chez les accidentés (8% contre 4%).

Figure 11 – Taux d'alcoolémie (en g/l de sang) des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » en 2002 selon la circonstance du contrôle d'alcoolémie (en %)

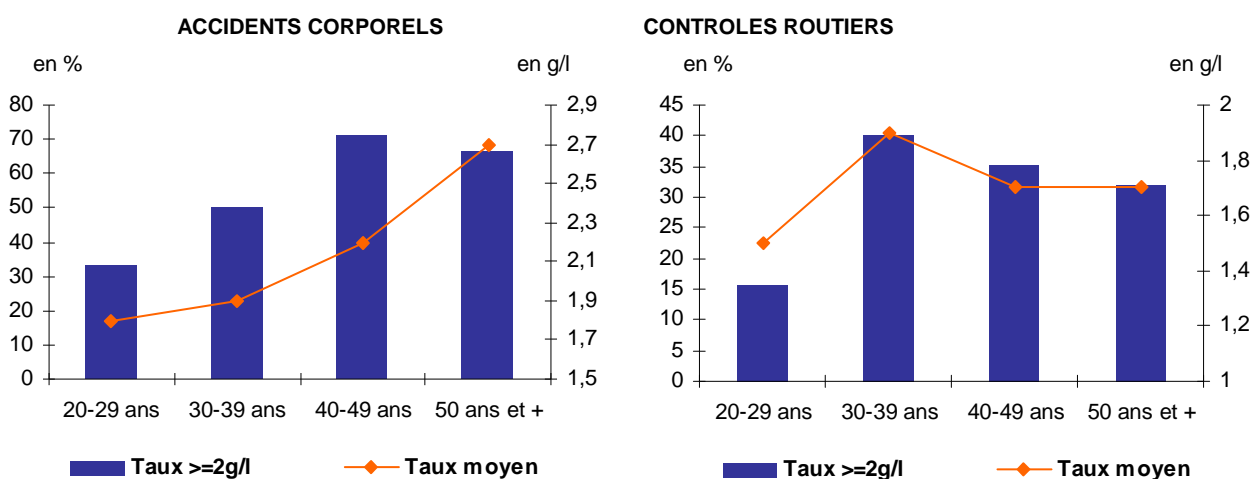


Source : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Exploitation ORS

- Le taux moyen d'alcool augmente avec l'âge : les conducteurs de 20-29 ans étudiés semblent avoir un taux d'alcool dans le sang moins élevé que leurs aînés lors des contrôles d'alcoolémie.
- Parmi les conducteurs contrôlés lors d'un accident corporel, près de 70% des conducteurs de 40 ans et plus ont un taux d'alcoolémie supérieur à 2g/l contre 30% des 20-29 ans.
- Parmi les conducteurs dépistés lors des contrôles routiers, 15% des 20-29 ans ont une alcoolémie dépassant 2g/l de sang ; la proportion est quasiment multipliée par 3 chez les 30-39 ans (figure 12).

Figure 12 – Taux d'alcoolémie (en g/l de sang) des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » en 2002 selon l'âge et selon la circonstance du contrôle d'alcoolémie



Source : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Exploitation ORS

2. Boissons consommées

La boisson alcoolisée la plus consommée, seule ou en association, est de loin la bière ; 64% des conducteurs ont déclaré en avoir consommé avant de conduire. Le vin, le whisky et le rhum ont été respectivement consommés par environ 20% de l'échantillon étudié.

Le whisky paraît significativement plus consommé par les conducteurs impliqués dans les accidents corporels avec une alcoolémie positive (figure 13).

Figure 13 – Fréquence des boissons déclarées consommées par les conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » en 2002 selon la circonstance du contrôle d'alcoolémie (en %)

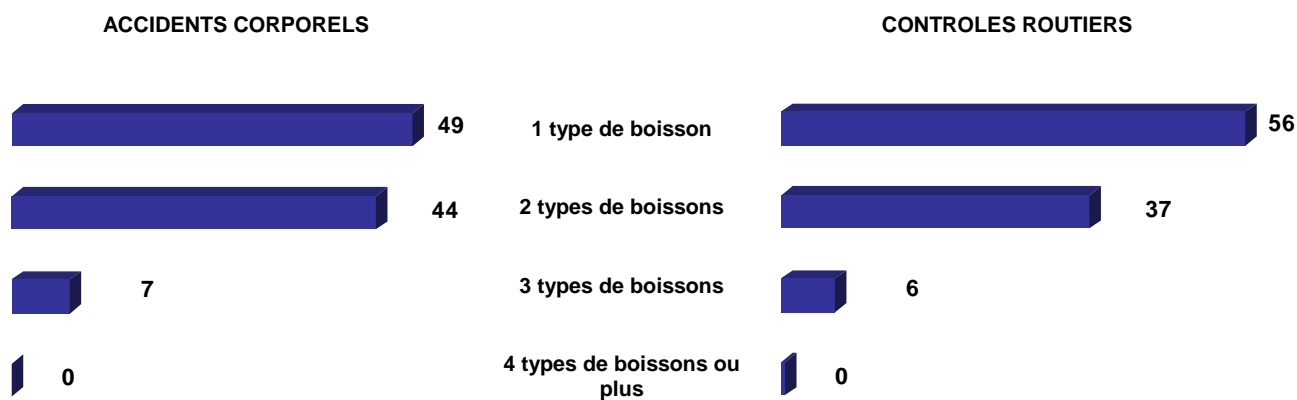


Source : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Exploitation ORS

Près de la moitié des conducteurs verbalisés pour alcool au volant en 2002 a consommé au moins 2 types différents de boissons alcoolisées. Cette situation est davantage constatée chez les conducteurs impliqués dans les accidents corporels (51% contre 43% - figure 14).

Figure 14 – Types de boissons déclarées consommées par les conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » en 2002 selon la circonstance du contrôle d'alcoolémie (en %)



Source : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Exploitation ORS

3. Moments de consommation d'alcool dans la journée

- L'information sur les moments de consommation est absente pour près d'un quart des cas.
- Parmi les cas renseignés, près de la moitié des conducteurs étudiés a consommé de l'alcool dans la soirée, sans différence selon la circonstance du PV (figure 15) . Le 2^{ème} moment de consommation le plus fréquemment déclaré est l'après-midi. Près d'un conducteur sur 10 a bu à différents moments de la journée.
- Les conducteurs ayant un emploi ont consommé de l'alcool principalement dans l'après-midi (16%), après le travail (8%) ou en soirée (48%).

Figure 15 – Moments de consommation d'alcool dans la journée des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » en 2002 selon la circonstance du contrôle d'alcoolémie (en %)



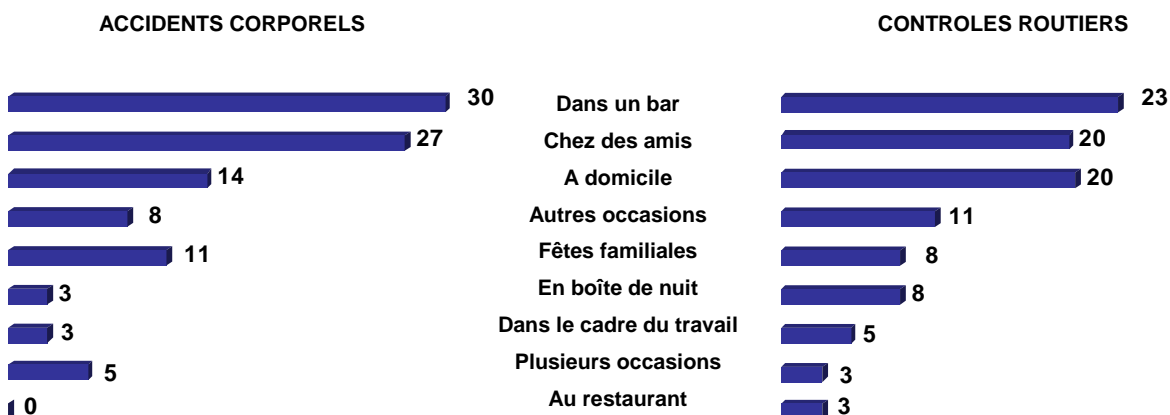
Source : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Exploitation ORS

4. Occasions de consommation d'alcool

- Les occasions de consommation ne figurent pas sur près de 40% des fiches .
- Les occasions de consommation les plus fréquentes sont : « au bar », « chez des amis », et à « domicile ». Parmi les autres occasions, sont évoqués les situations suivantes : « déprime », « disputes avec un proche », ou encore les différentes manifestations festives qui ont lieu dans l'année.
- On observe quelques tendances selon la circonstance du PV. Les conducteurs accidentés ont surtout des consommations d'alcool au bar ou chez des amis. En revanche, la consommation à domicile est plus fréquente parmi les conducteurs verbalisés lors des contrôles routiers (figure 16).

Figure 16 – Principales occasions de consommation d'alcool des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » en 2002 selon la circonstance du contrôle d'alcoolémie (en %)



Source : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Exploitation ORS

Il ressort de l'analyse que les conducteurs qui ont consommé au cours de la soirée, le font surtout chez des amis ou dans des bars. En revanche, ceux qui ont consommé dans l'après-midi, c'est principalement dans des bars ou à domicile ($p < 0,05$).

IV. Les « profils »

A partir des données présentées plus haut, il apparaît clairement que le phénomène « alcool au volant » concerne principalement des hommes conducteurs de véhicules légers.

Au delà de ce premier constat, l'AFCM permet de fournir une **description simplifiée** des données recueillies sur l'année 2002 pour une appréhension rapide de l'information.

L'objectif ici est de dégager les caractéristiques principales des circonstances dans lesquelles ont lieu les infractions liées à l'alcool ainsi que les éventuels profils des conducteurs qui sont impliqués (représentations graphiques en annexes).

Un premier profil apparaît selon que les infractions sont constatées lors des accidents corporels ou lors des contrôles routiers :

Accidents corporels avec alcool	Contrôles routiers positifs à l'alcool
<ul style="list-style-type: none">▪ Homme,▪ Moins de 36 ans,▪ Célibataire,▪ Consommation d'alcool dans des bars (cafés...),▪ Infraction durant la nuit.	<ul style="list-style-type: none">▪ Homme,▪ 36 ans ou plus,▪ Vivant en couple,▪ Consommation d'alcool à domicile,▪ Taux d'alcoolémie entre 0,8 et 1,2g/l de sang,▪ Infraction durant le jour.

Le second type de profils fournis par l'AFCM suggère les circonstances principales des infractions liées à l'alcool selon le jour : en semaine ou en week-end.

Infractions liées à l'alcool observées en semaine	Infractions liées à l'alcool observées en week-end
<ul style="list-style-type: none">- Elles seraient davantage constatées de jour,- Elles impliqueraient plutôt des conducteurs :<ul style="list-style-type: none">▪ De 36 ans ou plus,▪ Qui consommeraient de l'alcool au cours de l'après-midi,▪ Dans des bars ou à domicile,▪ Qui présenteraient une alcoolémie ≥ 2g/l de sang.	<ul style="list-style-type: none">- Elles seraient davantage constatées la nuit,- Elles concerneraient des conducteurs :<ul style="list-style-type: none">▪ De moins de 36 ans,▪ Qui consommeraient de l'alcool plutôt en soirée,▪ Chez ou avec des amis,▪ Et ayant une alcoolémie mesurée entre 0,8 et 1,2 g/l de sang.

Discussion

Mis en place depuis 1997, ce dispositif de recueil de données reste expérimental. Pour cette deuxième exploitation de données, distante de 3 ans avec la première, les mêmes difficultés liées à la collecte des données persistent.

EXHAUSTIVITE DES CAS ET DES DONNEES

- Pour 2002, 412 cas d' « alcool au volant » impliquant des conducteurs avec un taux $\geq 0,8\text{g/l}$ de sang ont été étudiés : 50 constatés lors d'accidents corporels, 334 lors de contrôles routiers (28 cas indéterminés). Le premier problème qui se pose ici est l'exhaustivité des cas. Comme il a déjà été précisé plus haut, nous n'avons pas la comptabilité des PV enregistrés dans les services administratifs, et par conséquent il est difficile d'évaluer avec exactitude l'exhaustivité des cas d' « alcool au volant » étudiés ici.

En ce qui concerne les accidents corporels, nous disposons toutefois de repères pour juger de la performance du recueil. En effet, selon les chiffres de la DDE (qui sont exhaustifs), 103 accidents corporels impliquant un usager avec une alcoolémie égale ou supérieure à $0,8\text{g/l}$ ont eu lieu sur les routes de l'île en 2002. L'échantillon analysé ne comprend que 50 accidents corporels avec alcool. Le taux de recueil paraît ainsi faible (49%). Mais il faut nuancer ce chiffre car les critères ne sont pas rigoureusement les mêmes (notamment par rapport à l'inclusion des différents types d'usagers ou des conducteurs tués).

La démarche d'évaluation est plus compliquée en ce qui concerne les contrôles routiers. Même si on connaît le nombre de contrôles réalisés annuellement, d'autres chiffres manquent pour notre analyse : le nombre de contrôles positifs à l'alcool, le nombre de contraventions et de délits prononcés dans les 2 secteurs, Gendarmerie et Police.

Malgré l'insuffisance de statistiques, plusieurs arguments ou indices laissent penser que les effectifs présentés ici sont nettement inférieurs à ceux officiellement enregistrés.

Par ailleurs, on se heurte pour ce recueil au biais de déclaration. En effet, l'exhaustivité des données varie sensiblement selon l'information demandée. Ce sont les données « déclaratives » qui sont moins bien recueillies que les autres : occasions et moment de consommation dans la journée notamment. En outre, ces informations, mêmes renseignées, peuvent être sujettes à une sur ou sous déclaration. Il est donc très difficile de recueillir ces renseignements qui font pourtant la spécificité de ce recueil et permettent une autre approche du phénomène.

On constate donc des biais importants d'exhaustivité inhérents à ce dispositif et susceptibles d'entraîner des difficultés d'interprétation des résultats.

CIRCONSTANCES GENERALES DES INFRACTIONS LIEES A L'ALCOOL

- Ce sont les conducteurs de véhicules légers qui ont été majoritairement impliqués lors des infractions liées à l'alcool. Cependant, la part des 2-roues n'a pas été négligeable lors des accidents corporels (11%). La vulnérabilité des usagers de 2-roues motorisés lors des accidents corporels où l'alcool est en cause a déjà été relatée à travers les statistiques de la DDE. En revanche, il est vrai qu'en pratique les conducteurs de 2-roues sont rarement concernés par les opérations de contrôles routiers.

- Les infractions liées à l'alcool, dépistées, ont été très nombreuses durant le week-end et ont été constatées principalement la nuit.

Ces facteurs de risques sont déjà bien connus grâce aux statistiques régulières fournies par la DDE. Ainsi, les caractéristiques temporelles décrites ici pour les accidents corporels avec alcool rejoignent celles des accidents corporels toutes causes confondues. Rappelons qu'en 2002, 41% des accidents corporels (toutes causes confondues) se sont produits la nuit (avec un pic de fréquence maximum entre 18 et 19h) et qu'ils sont responsables de 65% des tués [9].

La distribution temporelle des contrôles routiers est plus difficilement interprétable. On se heurte aux questions suivantes :

- est-ce que les caractéristiques décrites sont intrinsèquement liées aux contrôles ? En d'autres termes les contrôles routiers sont volontairement réalisés durant le week-end et pendant les heures ouvrables ou les heures de pointes (« sorties de bureau ») car ces périodes sont très accidentogènes ou que le trafic routier y est plus intense. Et dans ce cas, la probabilité de constater des infractions est naturellement plus grande qu'à d'autres moments de la journée.
- Ou bien est-ce que les caractéristiques décrites sont propres aux infractions ? Est-ce qu'elles reflètent réellement les infractions ? Est-ce vraiment à ces moments (fin de journée et week-end) qu'ont lieu les infractions ? Et dans ce cas, les contrôles routiers ciblent bien les périodes à risque.

Nous ne disposons pas de statistiques de référence sur les contrôles routiers comme cela est le cas pour les accidents corporels qui nous permettrait d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

Les contrôles routiers constituent un outil d'analyse complexe étant donné la variabilité de la politique de contrôle.

PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES CONDUCTEURS VERBALISÉS POUR ALCOOL AU VOLANT

- L'alcool au volant est un comportement exclusivement masculin. Et les conducteurs en état alcoolique étudiés sont relativement jeunes : 37 ans en moyenne.

Parmi les conducteurs accidentés, les 20-39 ans sont fortement représentés, soit 75% des conducteurs.

Les conducteurs dépistés lors de contrôles routiers sont surtout âgés entre 30 et 39 ans (43%) ; la tranche des 40-49 ans est aussi bien représentée (28%).

Ces caractéristiques démographiques retrouvées ici pour les conducteurs en état d'alcoolisation ont déjà été établies dans d'autres études plus générales sur l'alcool : les hommes de 30-59 ans cumulent les risques par rapport à l'alcool alors que les femmes restent à l'écart du phénomène [1,2].

On peut également noter que les accidents de la route constituent la première cause de mortalité chez les jeunes. Et en 2002, les 15-24 ans représentent 45% des victimes des accidents corporels avec alcoolémie positive sur les routes de l'île [3] alors que leur part dans la population générale n'est que de 17%. Ces constats soulignent la forte implication des jeunes dans ce phénomène d'« alcool au volant ».

- Les conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » ont plus fréquemment une activité professionnelle, contrairement à la situation en population générale.

Cette surreprésentation des actifs peut être liée au fait que les opérations de contrôles sont réalisées souvent pendant les heures ouvrables de la journée, et en particulier durant les heures de pointes (« sorties de bureau »). Il faut tenir compte aussi du taux d'équipement en voiture selon le statut face à l'emploi qui pourrait constituer un autre biais possible.

- Les conducteurs impliqués lors des accidents corporels avec alcool sont dans une large proportion des célibataires (plus de 53% des cas). En revanche, les infractionnistes dépistés lors des contrôles routiers vivent en couple majoritairement (les célibataires sont sous-représentés).

Il faut souligner que le statut familial est fortement lié à l'âge et que les célibataires ont principalement moins de 36 ans. L'hypothèse d'une prise de risque plus grande chez les jeunes et célibataires est souvent évoquée.

CONSOMMATION D'ALCOOL

- La boisson alcoolisée majoritairement incriminée lors des infractions est la bière. Et les associations d'alcool ont été fréquentes parmi les conducteurs étudiés : près de la moitié des conducteurs ont bu plus de types de boissons différentes.

Les alcools forts (whisky, punch,...) et la poly-consommation semblent plus fréquemment observés chez les conducteurs accidentés, probablement en rapport avec le taux d'alcool plus élevé dans ce groupe.

- Les moments de la journée choisis par les conducteurs pour boire sont généralement en soirée ou dans l'après-midi.

Les moments de consommation dans la journée sont cohérents avec l'heure du constat de l'infraction ; ils se superposent avec un léger décalage aux heures où sont constatées les infractions : les conducteurs ayant consommé après le travail, ou dans la soirée ont été verbalisés durant la nuit ; ceux ayant bu au cours du déjeuner ou dans l'après midi l'ont été soit en fin de journée soit en début de soirée.

- Les consommations d'alcool des conducteurs étudiés pour alcool au volant se font pour les occasions principales suivantes : avec/chez des amis, dans les bars, à domicile.

Cet item reste difficile à renseigner car il regroupe simultanément 2 informations : occasion et lieu de consommation. Cette question pourrait évoluer en 2 items qui prendraient en compte séparément les 2 indications. Cela permettrait d'étayer la gamme des choix possibles pour les occasions (contexte festif, de déprime, de fatigue, de détente, sans raison précise ...).

- Le taux d'alcoolémie dans le sang est en moyenne de 1,7g/l, soit 2 fois plus élevé que le taux délictuel (correspondant à notre critère d'inclusion des cas), et 3 fois plus que le taux légal qui est de 0,5g/l.

On observe cependant que le taux est sensiblement plus élevé chez les conducteurs impliqués dans les accidents corporels avec alcool. Et contrairement à certaines idées reçues, ce sont les conducteurs âgés qui ont consommé de manière plus excessive : près de 40% des 30-39 ans et des plus de 50 ans ont un taux au delà de 2g/l contre 21% des 20-29 ans.

On peut attirer le regard aussi sur les valeurs extrêmes d'alcoolémie, supérieures à 3g/l de sang. Ce taux est reconnu être très préjudiciable pour la santé (risque de coma éthylique profond nécessitant une surveillance hospitalière – Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé, INPES).

Globalement, les caractéristiques générales sont comparables à celles mises en évidence lors de la première exploitation. Cependant, certaines précisions sont apportées ici et des profils spécifiques à certaines circonstances sont aussi proposées.

CONCLUSION

Le département est fortement marqué par les conséquences de l'alcool au volant. L'importance du phénomène est encore soulignée à travers cette étude par les constats suivants :

- Le nombre de cas d' « alcool au volant » recueillis en 2002 reste élevé : 412 conducteurs verbalisés pour conduite en état d'alcoolisation avec un taux minimum de 0,8g/l de sang (valeur qui ne représente pas la limite légale). Cet effectif est de surcroît certainement sous-estimé.
- Plus du tiers des infractionnistes avaient une alcoolémie au delà de 2g/l de sang (près de la moitié en ce qui concerne les conducteurs impliqués dans les accidents corporels).

Ce recueil, bien que présentant des limites indéniables, est intéressant à plusieurs niveaux. Il permet d'une part de comprendre par une approche plus qualitative, les circonstances de la conduite en état alcoolique, et d'autre part de confronter les 2 déterminants du phénomène : accidents corporels et contrôles routiers. Des efforts devraient être consentis pour atténuer au maximum les points faibles du dispositif.

L'aménagement de ce système et sa pérennisation permettraient de mieux décrire ces « buveurs au volant » et de suivre l'évolution de ces comportements à risque des usagers de la route vis à vis de l'alcool et des circonstances associées. On disposerait ainsi d'un outil d'analyse et de suivi des infractions liées à l'alcool afin de pouvoir définir les actions à entreprendre en terme de prévention.

Etant donné la gravité du problème ici, les services de la Préfecture par l'intermédiaire de la Sécurité Routière s'attachent à réduire cette délinquance routière liée à l'alcool. Dans cette optique, des actions ont été engagées dans le cadre du PDASR :

- renforcement de la politique des contrôles routiers qui constituent un véritable outil de répression et de prévention,
- lancement d'une campagne de communication et de sensibilisation du public sur 3 ans afin de renforcer le concept : « **Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas** ».

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] *Prévalences des Problèmes d'alcool parmi les usagers des systèmes de soins, libéral et hospitalier à La Réunion* : Synthèse / DRASS – ORS : La Réunion, 2003 ; 8p.
- [2] *Enquête alcool auprès des patients hospitalisés en novembre 2000* / Service Statistique Régional – DRASS : La Réunion, 2002 ; 55f.
- [3] *Tableau de bord sur les addictions à La Réunion*, ORS : La Réunion, 2003 ; 8p.
- [4] *Prévention Routière – Info*, Comité de la Prévention Routière, 2003 ; 128p.
- [5] *Passeport Sécurité Routière*, Association Régionale de la Promotion de la Sécurité Routière, 2003, 48p.
- [6] *Campagne de Communication 2002-2004* : Dossier de presse, Sécurité Routière – Préfecture de La Réunion, [on-line], 2002, available from internet : <URL : <http://www.reunion.pref.gouv.fr/intpref/actualites/campagne/ securite/alcool/alcool101002.htm>>.
- [7] *Sécurité Routière – Compte rendu d'activités 2002*, Sous-Préfecture de Saint-Benoît, [on line], 2003, available from internet : <URL : <http://www.reunion.pref.gouv.fr/intpref/sousprefecture/sousprefstbenoit.htm>>.
- [8] *L'Action de l'Etat en 2002 à La Réunion*, Préfecture de La Réunion, [on line], Première Partie : La sécurité publique et l'exécution des lois – Chap1.II.B : La Sécurité Routière, 2003, available from internet <URL : <http://www.reunion.pref.gouv.fr/intpref/default.htm>>.
- [9] *Sécurité Routière – Bilan 2002*, Direction Départementale de l'équipement, 2003, 25p.

ANNEXES

- fiche de recueil
- Données chiffrées
- Analyse Factorielle des Correspondances Multiples : représentations graphiques

**FICHE DE RECENSEMENT
ETUDE SUR L'ALCOOL AU VOLANT**
(conducteurs dont le taux alcoolémie >0.8 g/l de sang)

Partie réservée à l'enquêteur (ne pas saisir)	Partie réservée à la saisie										
<table style="width:100%; border: none;"> <tr> <td style="width:20%; border: none;"> _ </td> <td style="width:20%; border: none;"> _ _ _ _ </td> <td style="width:20%; border: none;"> _ _ </td> <td style="width:20%; border: none;"> _ _ </td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Arrondissement</td> <td style="border: none;">Numéro d'Ordre du cas <i>attribué lors de la réception de l'avis de rétenion</i></td> <td style="border: none;"><i>Mois</i></td> <td style="border: none;"><i>Année</i></td> </tr> </table>	_	_ _ _ _	_ _	_ _	Arrondissement	Numéro d'Ordre du cas <i>attribué lors de la réception de l'avis de rétenion</i>	<i>Mois</i>	<i>Année</i>	<table style="width:100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none;"> _ _ _ _ _ </td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Numéro de saisie attribué par l'ordinateur</td> </tr> </table>	_ _ _ _ _	Numéro de saisie attribué par l'ordinateur
_	_ _ _ _	_ _	_ _								
Arrondissement	Numéro d'Ordre du cas <i>attribué lors de la réception de l'avis de rétenion</i>	<i>Mois</i>	<i>Année</i>								
_ _ _ _ _											
Numéro de saisie attribué par l'ordinateur											

I. Circonstances de l'infraction

1. Origine du PV : Police Gendarmerie NR*

2. Circonstance du PV :

- Accident corporel <input type="checkbox"/>	- Contrôle/accident matériel <input type="checkbox"/>
- Contrôle routier systématique <input type="checkbox"/>	- Contrôle pour autre infraction <input type="checkbox"/>
- Contrôle sans précision <input type="checkbox"/>	- NR* <input type="checkbox"/>
- Autre <input type="checkbox"/>	

.....

3. Véhicule : - VL - PL - 2Roues - NR*

- Autre

4. Date de l'infraction : |_|_| |_|_| |_|_|

Heure :

jj/mm/aaaa

5. Lieu de l'infraction : - Commune (*Lieu-dit*)

- Arrondissement : Nord Sud Est Ouest

II. Conducteur

1. Sexe : M F

2. Date de naissance: |_|_| |_|_| |_|_|

3. Activité, en clair :
.....
.....
.....

3b. Catégorie socio-professionnelle

- Agriculteur	<input type="checkbox"/>
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise	<input type="checkbox"/>
- Cadre, prof. Libérale, prof. Intellectuelle sup	<input type="checkbox"/>
- Profession intermédiaire	<input type="checkbox"/>
- Employé	<input type="checkbox"/>
- Ouvrier	<input type="checkbox"/>
- Etudiant	<input type="checkbox"/>
- Retraité	<input type="checkbox"/>
- Sans profession	<input type="checkbox"/>
- information non retrouvée	<input type="checkbox"/>

4. Situation familiale :

- marié	<input type="checkbox"/>
- concubinage	<input type="checkbox"/>
- célibataire	<input type="checkbox"/>
- divorcé, veuf, séparé	<input type="checkbox"/>
- information non retrouvée	<input type="checkbox"/>
- autre	<input type="checkbox"/>

III. Alcool

1. Taux mesuré par : éthylomètre RESULTAT :mg/l d'air expiré
prise de sang RESULTAT :g/l de sang
non retrouvé

A SAISIR EN G/l

2. Boissons consommées
- | | | | |
|--------------------|--------------------------|------------|--------------------------|
| - rhum | <input type="checkbox"/> | - bière | <input type="checkbox"/> |
| - whisky | <input type="checkbox"/> | - vin | <input type="checkbox"/> |
| - punch, apéritifs | <input type="checkbox"/> | - autre(s) | <input type="checkbox"/> |
- si autre(s) laquelle ou lesquelles en clair :

3. Lieu et circonstances de consommation :

Noter en clair :

.....
.....
.....

3a. A quel moment ?

- repas midi
- dîner
- après le travail
- le matin
- dans la soirée
- autre

3b. Où, à quelle occasion ?

- repas restaurant
- boîte de nuit
- bar
- chez des amis
- domicile
- fête familiale
- travail
- autre

Commentaires éventuels

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

* NR= information non retrouvée

Pour autre, préciser en clair.

Données chiffrées

Tableau 2. Nombre de PV étudiés pour « alcool au volant » selon les circonstances de contrôle de l'alcoolémie de 1994 à 2002

Année	Ensemble		Circonstance de contrôle de l'alcoolémie					
			Accident corporel		Contrôle routier		Indéterminée	
			n	%	n	%	n	%
1994	221	100,0	97	43,9	116	52,5	8	3,6
1995	385	100,0	149	38,7	199	51,7	37	9,6
1996	152	100,0	68	44,7	84	55,3	0	0,0
1997*								
1998	286	100,0	97	33,9	174	60,8	15	5,2
1999**	310	100,0	126	40,6	168	54,2	16	5,2
2000*								
2001*								
2002	412	100,0	50	12,1	334	81,1	28	6,8

* Données non disponibles

** du 01/01/99 à 30/09/99

Tableau 3. Origine des PV étudiés pour « alcool au volant » selon les circonstances du contrôle de l'alcoolémie en 2002

Origine	Ensemble		Circonstance de contrôle de l'alcoolémie					
			Accident corporel		Contrôle routier		Indéterminée	
			n	%	n	%	n	%
Gendarme	306	76,0	30	61,2	254	77,0	22	84,6
Police	99	24,0	19	38,8	76	23,0	4	15,4
(n)	405		49		330		26	
Non renseignée	7		1		4		2	7,1
Total	412		50		334		28	

(n) effectifs des cas renseignés

Tableau 4. Véhicules des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » selon les circonstances du contrôle de l'alcoolémie en 2002

Véhicule impliqué	Ensemble		Circonstance de contrôle de l'alcoolémie					
			Accident corporel		Contrôle routier		Indéterminée	
			n	%	n	%	n	%
Véhicules légers	355	96,2	42	89,4	307	97,2	6	100,0
2 roues	10	2,7	5	10,6	5	1,6	0	0,0
Poids Lourds	4	1,1	0	0,0	4	1,3	0	0,0
(n)	369		47		316		6	
Non renseigné	43		3		18		22	
Total	412		50		334		28	

(n) effectifs des cas renseignés

Figure 17 – Circonstances de contrôle des cas « d'alcool au volant » étudiés selon le type de véhicule en 2002 (en % selon le véhicule concerné)

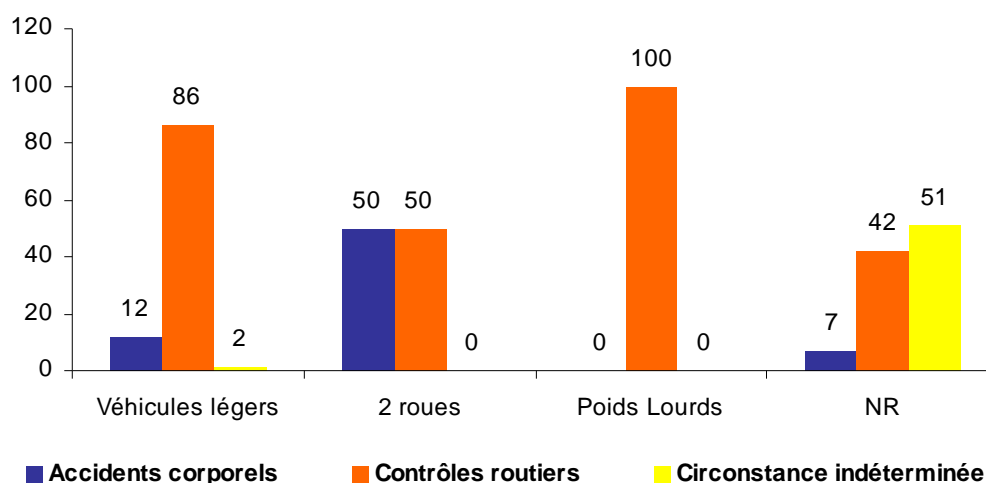


Tableau 5. Région géographique où a été dressé les PV étudiés pour « alcool au volant * » selon les circonstances du contrôle de l'alcoolémie en 2002

Heure du PV	Ensemble		Circonstance de contrôle de l'alcoolémie					
			Accident corporel		Contrôle routier		Indéterminée	
	n	%	n	%	n	%	n	%
00-01	15	3,7	3	6,0	12	3,7	0	0,0
01-02	16	4,0	2	4,0	13	4,0	1	3,8
02-03	6	1,5	1	2,0	5	1,5	0	0,0
03-04	17	4,2	3	6,0	14	4,3	0	0,0
04-05	11	2,7	0	0,0	10	3,1	1	3,8
05-06	15	3,7	2	4,0	13	4,0	0	0,0
06-07	2	0,5	0	0,0	2	0,6	0	0,0
07-08	5	1,2	1	2,0	4	1,2	0	0,0
08-09	2	0,5	0	0,0	2	0,6	0	0,0
09-10	10	2,5	0	0,0	9	2,8	1	3,8
10-11	8	2,0	1	2,0	6	1,8	1	3,8
11-12	8	2,0	0	0,0	8	2,4	0	0,0
12-13	9	2,2	2	4,0	7	2,1	0	0,0
13-14	3	0,7	2	4,0	1	0,3	0	0,0
14-15	5	1,2	0	0,0	4	1,2	1	3,8
15-16	24	6,0	0	0,0	21	6,4	3	11,5
16-17	43	10,7	3	6,0	37	11,3	3	11,5
17-18	27	6,7	3	6,0	20	6,1	4	15,4
18-19	18	4,5	7	14,0	11	3,4	0	0,0
19-20	21	5,2	3	6,0	17	5,2	1	3,8
20-21	34	8,4	4	8,0	26	8,0	4	15,4
21-22	57	14,1	4	8,0	52	15,9	1	3,8
22-23	30	7,4	5	10,0	21	6,4	4	15,4
23-24	17	4,2	4	8,0	12	3,7	1	3,8
JOUR	146	36,2	12	24,0	121	37,0	13	
NUIT	257	63,8	38	76,0	206	63,0	13	50,0
(n)	403		50		327		26	50,0
Non renseignée	9		0		7		2	
Total	412		50		334		28	

(n) effectifs des cas renseignés

Tableau 6. Mois des PV étudiés pour « alcool au volant » en 2002

Mois du PV	Ensemble		Circonstance de contrôle de l'alcoolémie					
			Accident corporel		Contrôle routier		Indéterminée	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Janvier	26	6,3	2	7,2	24	7,2	0	0,0
Février	24	5,8	3	6,3	21	6,3	0	0,0
Mars	42	10,2	4	11,1	37	11,1	1	3,6
Avril	68	16,5	9	17,7	59	17,7	0	0,0
Mai	35	8,5	7	8,1	27	8,1	1	3,6
Juin	32	7,8	9	4,5	15	4,5	8	28,6
Juillet	22	5,3	6	4,5	15	4,5	1	3,6
Août	33	8,0	2	9,0	30	9,0	1	3,6
Septembre	35	8,5	5	9,0	30	9,0	0	0,0
Octobre	34	8,3	1	9,3	31	9,3	2	7,1
Novembre	31	7,5	0	8,4	28	8,4	3	10,7
Décembre	30	7,3	2	5,1	17	5,1	11	39,3
Total	412		50		334		28	

Tableau 7. Age des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » selon les circonstances du contrôle d'alcoolémie en 2002

Age du conducteur	Ensemble		Circonstance de contrôle de l'alcoolémie					
			Accident corporel		Contrôle routier		Indéterminée	
	n	%	n	%	n	%	n	%
<20 ans	1	0,2	0	0,0	0	0,0	1	3,6
20-29 ans	93	22,7	18	36,0	71	21,4	4	14,3
30-39 ans	169	41,2	18	36,0	143	43,1	8	28,6
40-49 ans	110	26,8	7	14,0	92	27,7	11	39,3
50-59 ans	33	8,0	6	12,0	24	7,2	3	10,7
>=60 ans	4	1,0	1	2,0	2	0,6	1	3,6
(n)	410		50		332		28	
Non renseigné	2		0		2		0	
Total	412		50		334		28	

(n) effectifs des cas renseignés

Figure 18 – Distribution de l'âge des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » en 2002 (en %)

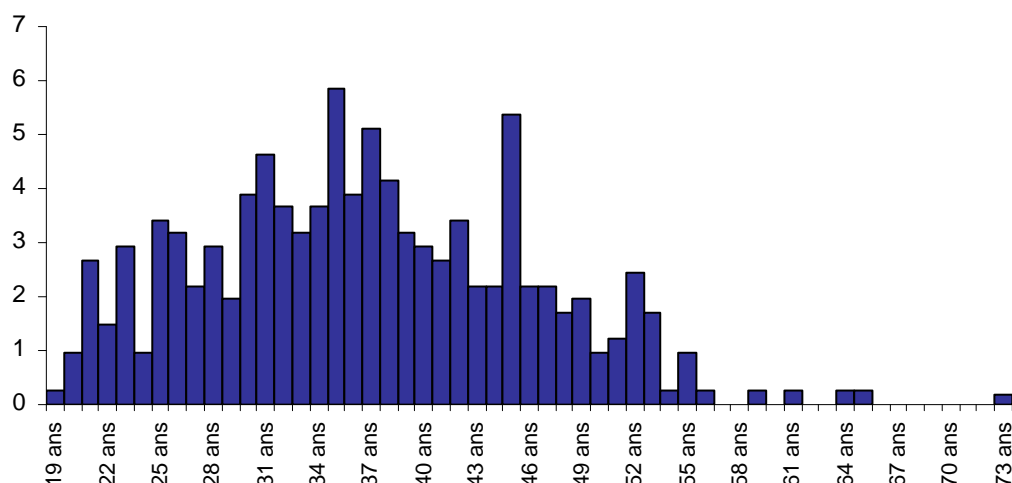


Tableau 8. Activité professionnelle des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » selon les circonstances du contrôle d'alcoolémie en 2002

	Ensemble		Circonstance de contrôle de l'alcoolémie					
	n	%	Accident corporel		Contrôle routier		Indéterminée	
			n	%	n	%	n	%
Activité professionnelle								
Agriculteur	5	1,4	0	0,0	5	1,6	0	0,0
Artisan/commerçant	32	8,9	3	6,8	26	8,6	3	23,1
Cadre/professions libérales, intellectuelles	14	3,9	2	4,5	12	3,9	0	0,0
Employé	85	23,5	10	22,7	71	23,4	4	30,8
Etudiant	3	0,8	0	0,0	2	0,7	1	7,7
Professions intermédiaires	7	1,9	2	4,5	5	1,6	0	0,0
Retraité	4	1,1	1	2,3	3	1,0	0	0,0
Ouvrier	75	20,8	7	15,9	66	21,7	2	15,4
Sans profession	136	37,7	19	43,2	114	37,5	3	23,1
(n)	361		44		304		15	
Non renseignée	51		6		30		15	
Total	412		50		334		28	
Activité professionnelle								
Oui	218	60,4	24	54,5	185	60,9	9	69,2
Non	143	39,6	20	45,5	119	39,1	4	31,8
(n)	361		44		304		15	
Non renseignée	51	12,4	6	12,0	30	9,0	15	53,6
Total	412		50		334		28	

(n) effectifs des cas renseignés

Tableau 9. Situation familiale des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » selon les circonstances du contrôle d'alcoolémie en 2002

Situation familiale	Ensemble		Circonstance de contrôle de l'alcoolémie					
	n	%	Accident corporel		Contrôle routier		Indéterminée	
			n	%	n	%	n	%
Célibataire	131	40,3	21	52,5	108	38,4	2	50,0
En couple (marié ou en concubinage)	170	52,3	18	45,0	150	53,4	2	50,0
Séparé/Divorcé/Veuf	24	7,4	1	2,5	23	8,2	0	0,0
(n)	325		40		281		4	
Non Renseignée	87		10		53		24	
Total	412		50		334		28	

(n) effectifs des cas renseignés

Tableau 10. Boissons déclarées consommées par les conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » selon les circonstances du contrôle d'alcoolémie en 2002

Boissons		Ensemble		Circonstance de contrôle de l'alcoolémie					
				Accident corporel		Contrôle routier		Indéterminée	
		n	%	n	%	n	%	n	%
Punch/Apéritifs	Non	294	90,2	37	86,0	254	90,7	3	100,0
	Oui	32	9,8	6	14,0	26	9,3	0	0,0
Bière	Non	116	35,6	17	39,5	98	35,0	1	33,3
	Oui	210	64,4	26	60,5	182	65,0	2	66,7
Vin	Non	245	75,2	35	81,4	209	74,6	1	33,3
	Oui	81	24,8	8	18,6	710	25,4	2	66,7
Rhum	Non	249	76,4	34	79,1	213	76,1	2	66,7
	Oui	77	23,6	9	20,9	67	23,9	1	33,3
Whisky	Non	248	76,1	27	62,8	219	78,2	2	66,7
	Oui	78	23,9	16	37,2	61	21,8	1	33,3
Autres	Non	317	94,2	40	93,0	264	94,3	3	100,0
	Oui	19	5,8	3	7,0	16	5,7	0	0,0

Tableau 11. Nombre de boissons déclarées consommées par les conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » selon les circonstances du contrôle d'alcoolémie en 2002

Nombre de boissons différentes	Ensemble		Circonstance de contrôle de l'alcoolémie					
			Accident corporel		Contrôle routier		Indéterminée	
	n	%	n	%	n	%	n	%
1	179	54,9	21	48,8	157	56,1	1	33,3
2	124	38,0	19	44,2	104	37,1	1	33,3
3	22	6,7	3	7,0	18	6,4	1	33,3
4 ou plus (n)	1	0,3	0	0,0	1	0,4	0	0,0
	326		43		280		3	
Non Renseignée	86		7		54		25	
Total	412		50		334		28	

(n) effectifs des cas renseignés

Tableau 12. Boissons consommées par les conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » selon le nombre de boissons déclarées en 2002

Boissons		1 boisson		2 boissons		>2 boissons	
		n	%	n	%	n	%
Punch/Apéritifs	Non	173	96,6	106	85,5	15	65,2
	Oui	6	3,4	18	14,5	8	34,8
Bière	Non	77	43,0	33	26,6	6	26,1
	Oui	102	57,0	91	73,4	17	73,9
Vin	Non	169	94,4	70	56,5	6	26,1
	Oui	10	5,6	54	43,5	17	73,9
Rhum	Non	153	85,5	84	67,7	12	52,2
	Oui	26	14,5	40	32,3	11	47,8
Whisky	Non	146	81,6	88	71,0	14	60,9
	Oui	33	18,4	36	29,0	9	39,1
Autres	Non	177	98,9	115	92,7	15	65,2
	Oui	2	1,1	9	7,3	8	34,8

Tableau 13. Moments de consommation déclarés par les conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » en 2002

Moments de consommation	Ensemble		Circonstance de contrôle de l'alcoolémie					
			Accident corporel		Contrôle routier		Indéterminée	
	n	%	n	%	n	%	n	%
En soirée	150	36,4	20	48,8	128	48,1	2	66,7
Après-midi	51	12,4	8	19,5	43	16,2	0	0,0
Plusieurs fois dans la journée	33	8,0	3	7,3	30	11,3	0	0,0
A midi	31	7,5	3	7,3	27	10,2	1	33,3
Après le travail	16	3,9	4	9,8	12	4,5	0	0,0
En matinée	15	3,6	3	7,3	12	4,5	0	0,0
Au dîner	14	3,4	0	0,0	14	5,3	0	0,0
(n)	310		41		266		3	0,0
Non Renseignée	102		9		68		25	
Total	412		50		334		28	

(n) effectifs des cas renseignés

Tableau 14. Moments de consommation déclarés par les conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » en 2002

Moments de consommation	Ensemble		Circonstance de contrôle de l'alcoolémie					
			Accident corporel		Contrôle routier		Indéterminée	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Au bar	59	14,3	11	29,7	48	23,0	0	0,0
Chez des amis	51	12,4	10	27,0	41	19,6	0	0,0
A domicile	48	11,7	5	13,0	42	20,1	1	33,3
Autres	27	6,6	3	8,1	22	10,5	2	66,7
Fêtes familiales	21	5,1	4	10,8	17	8,1	0	0,0
En boîte de nuit	18	4,4	1	2,7	17	8,1	0	0,0
Pour le travail	11	2,7	1	2,7	10	4,8	0	0,0
Pour plusieurs occasions	8	1,9	2	5,4	6	2,9	0	0,0
Au restaurant	6	1,5	0	0,0	6	2,9	0	0,0
(n)	249		37		209		3	
Non Renseignée	163		13		125		25	
Total	412		50		334		28	

(n) effectifs des cas renseignés

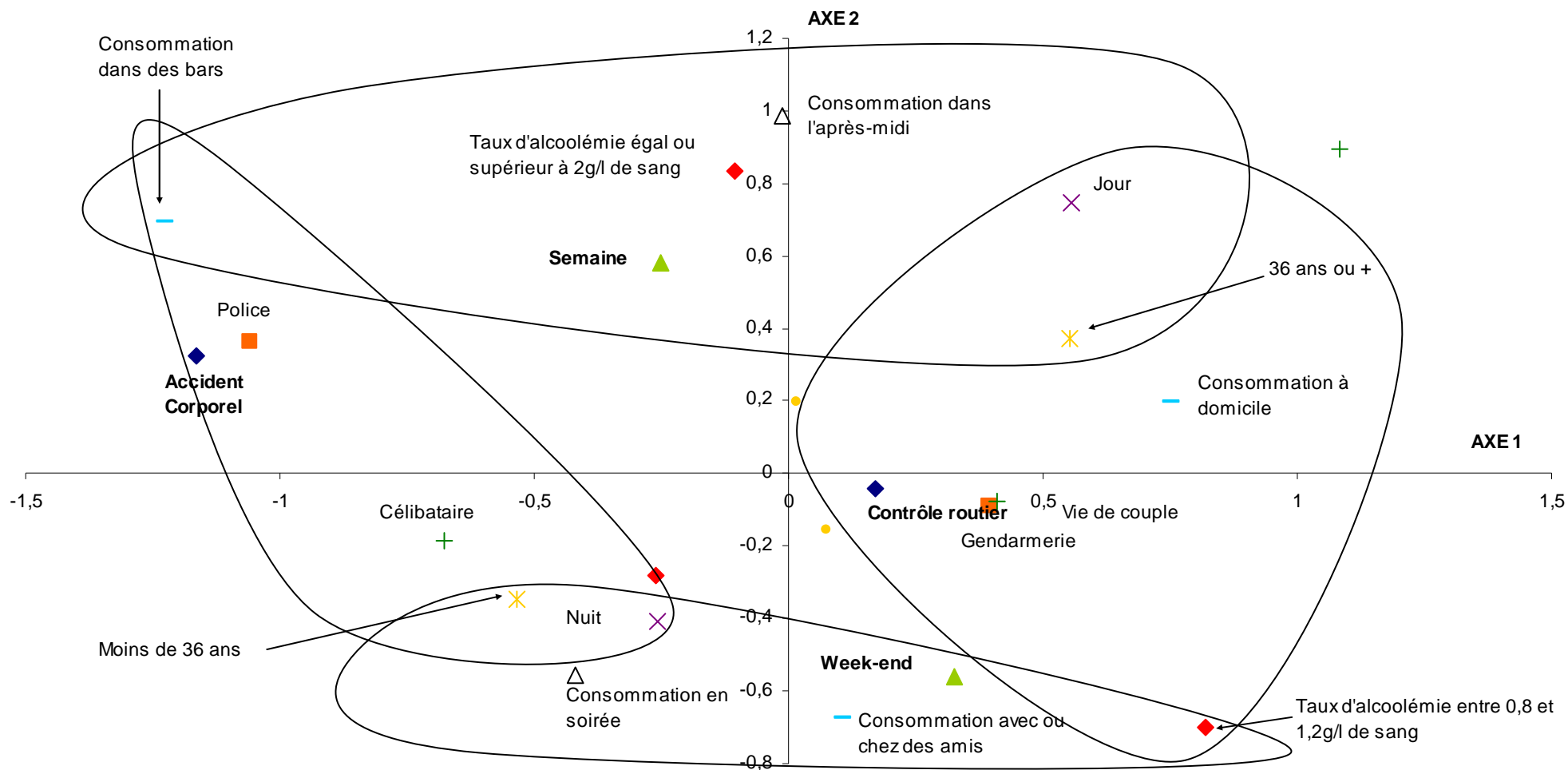
Tableau 15. Taux d'alcoolémie sanguine des conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » selon les circonstances de contrôle en 2002.

	Ensemble		Circonstance du contrôle de l'alcoolémie						
			Accident corporel		Contrôle Routier		Indéterminée		
	n	%	n	%	n	%	n	%	
Classes en fonction des percentiles									
<0.8 g/l	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
0.8-1.2	89	22,2	5	10,2	72	22,2	12	44,4	
1.2-1.7	112	27,9	11	22,4	98	30,2	3	11,1	
1.7-2.2	110	27,4	17	34,7	86	26,5	7	25,9	
>=2.2	90	22,4	16	32,7	69	21,2	5	18,5	
Classes en fonction du risque d'accident									
<0.8 g/l	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
0.8-1.2	89	22,2	5	10,2	72	22,2	12	44,4	
1.2-2	174	43,4	20	40,8	147	45,2	7	25,9	
2-3	119	29,7	20	40,8	92	28,3	7	25,9	
>=3	19	4,7	4	8,2	14	4,3	1	3,7	
(n)	401		49		325		27		
Non Renseignée	11		1		9		1		
Total	412		50		334		28		

(n) effectifs des cas renseignés

Tableau 16. Age, situation familiale, activité professionnelle et boissons consommées Ddes conducteurs verbalisés pour « alcool au volant » selon le taux d'alcoolémie en 2002.

	Taux						
	<1.2		1.2-2		>=2		
	n	%	n	%	n	%	
<36 ans	45	51,1	89	51,4	58	42,0	
>=36 ans	43	48,9	84	48,6	80	58,0	NS
Age moyen	36,1 ± 10,4		35,9 ± 9,1		37,9 ± 8,6		
Situation familiale							
Célibataires	27	30,3	63	36,2	40	29,0	
Mariés ou en couple	44	49,4	67	38,5	54	39,1	
Divorcés, veufs, séparés	3	3,4	11	6,3	10	7,2	
Non renseignée	15	16,9	33	19,0	34	24,6	NS
Activité professionnelle :							
Oui	53	59,6	98	56,3	61	44,2	
Non	24	27,0	59	33,9	52	37,7	
Etudiants / Retraités	3	3,4	2	1,1	2	1,4	
Non renseignée	9	10,1	15	8,6	23	16,7	
Boissons							
Punch/Apéritifs	7	9,7	16	11,0	9	8,5	NS
Bière	42	58,3	87	60,0	79	74,5	<0,05
Vin	18	25,0	38	26,2	24	22,6	NS
Rhum	16	22,2	33	22,8	28	26,4	NS
Whisky	19	26,4	37	25,5	22	20,8	NS
autre	0	0,0	14	9,7	4	3,8	



◆ circonstance	■ origine du PV	▲ Période de la Semaine du PV	× Heures de la journée du PV	* Age
● Profession	+ Situation familiale	△ Moment de consommation	- Occasion de consommation	◆ Taux d'alcoolémie